



Barbara Romagnan

LA LETTRE DE VOTRE CONSEILLÈRE GÉNÉRALE
CANTON DE PLANOISE - TILLEROYES / OCTOBRE 2010

Édito

« Donner du sens
à mon action »

Le Gouvernement a choisi de baisser les impôts nationaux, en particulier pour les plus riches, avec le **bouclier fiscal**. De ce fait, il a aussi choisi de **baisser ses aides aux collectivités territoriales**, tout en leur transférant des charges importantes, avec une compensation très insuffisante (RSA, APA...). Ce Gouvernement oblige donc les collectivités, comme le Département, soit à augmenter ses impôts, soit à baisser ses prestations et donc à dégrader le service public.

Mais, dans les périodes de difficultés, le rôle d'une collectivité territoriale comme le Département est de **maintenir ses interventions**, en veillant à **sauvegarder le niveau du service public** nécessaire aux citoyens.

Alors qu'a-t-il fallu faire ? Le Conseil général a décidé de resserrer encore plus les dépenses de fonctionnement (pas de créations de postes de personnels), de modérer les dépenses d'intervention (aide aux associations, manifestations), d'étaler dans le temps certaines subventions et les travaux de restructuration des collèges, de ralentir l'augmentation du nombre de places dans les maisons de retraite et les établissements médico-sociaux. Il a fallu néanmoins assumer d'augmenter les impôts de 3,5 %.

Parallèlement, le Département maintient **un bon niveau d'investissement** (100 millions d'euros par an), **source d'emploi** pour les entreprises et préserve l'essentiel des actions en direction des personnes fragiles et en précarité.

Le Conseil général s'efforce de **redistribuer au mieux** l'argent public – en

fonction de la loi, des besoins, des urgences. C'est mon rôle, tout comme celui de **vous écouter**, et de faire valoir auprès de l'exécutif du Département les besoins que j'aurai pu ressentir par mon travail de terrain.

Membre du conseil d'administration du collège Diderot, je participe au maximum à **la vie riche de cet établissement**, de relayer les demandes auprès des autorités compétentes, d'accompagner l'engagement de son équipe pédagogique pour la réussite des élèves quelles que soient leur difficultés. Avec l'ensemble de l'équipe départementale, je suis pleinement engagée dans **la réhabilitation des bâtiments**, dont le financement a été voté (voir p. 2).

Vice-Présidente d'Habitat 25, je défends une politique qui **prend en compte l'urgence sans sacrifier l'avenir**, autrement dit une politique qui se soucie du quotidien difficile de ses habitants tout en investissant dans le développement durable et des constructions de qualité situées dans des lieux adaptés pour suivre l'évolution de la société et les besoins des personnes.

Nommée en 2008 par le président Claude Jeannerot pour présider l'EHPAD d'Avanne-Aveney, j'ai été élue en juillet 2010 par le conseil de surveillance. J'ai beaucoup de plaisir à m'y investir car la mission de **soin de nos aînés** me paraît particulièrement importante et parce que travailler avec des personnes (médecins, aides soignants, infirmières...) qui ont choisis d'être aux côtés des plus fragiles donne **du sens à l'action**.

Elue et citoyenne, j'ai régulièrement marqué mon soutien (par des courriers, la participation à des manifestations, des rencontres) aux **personnels des crèches**,

attaqués dans leurs conditions de travail par le décret Morano, aux **infirmières** dont la retraite est menacée, à des associations victimes de la politique gouvernementale ou de la crise économique. Je continue à apporter mon soutien aux chômeurs, ainsi qu'à des personnes qui, bien qu'en situation irrégulière, ont leur vie en France ou sont menacées dans leur pays d'origine.

Prendre le temps de rencontrer les acteurs du canton (commerçants, enseignants, responsables d'associations ou de services publics, jeunes impliqués dans la vie locale...), connaître leur vision du canton, leurs idées pour améliorer la vie de tous est, pour moi, une nécessité.

Siégeant en votre nom dans une quarantaine de structures, je m'efforce de **défendre vos droits de citoyens** dans le souci constant de l'intérêt collectif. Enfin, quand je ne peux directement agir ou répondre à vos interrogations, je reste un relais sur lequel vous pouvez compter.

N'hésitez pas à me contacter.

Sommaire

Édito	p. 1
L'action du Conseil général dans notre canton	p. 2-3
Petite enfance : Votre Conseillère générale écrit à la Secrétaire d'État	p.3
"RSA jeunes"	p.4
Invitation / Réunions publiques	p.4

L'action du Conseil général dans notre canton

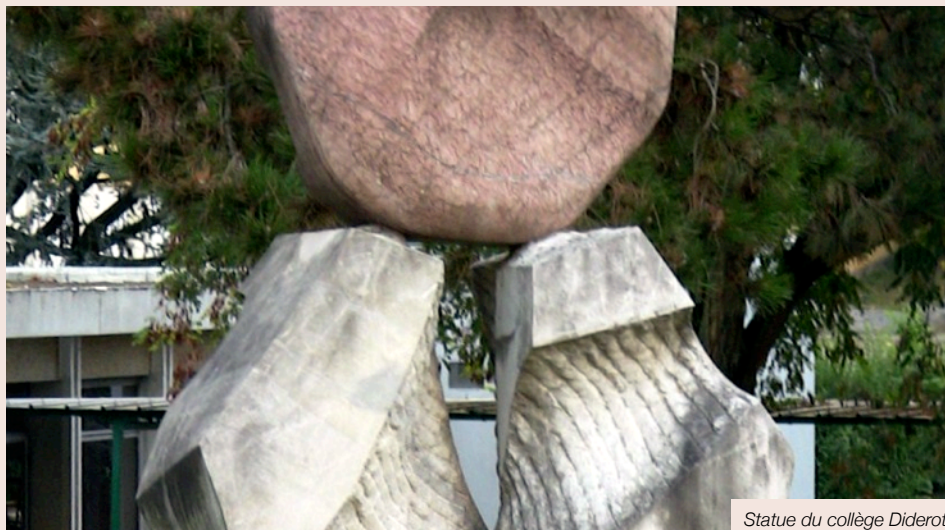
Collège Diderot : réhabilitation votée !

Offrir aux collégiens du Doubs les meilleures conditions d'éducation : c'est l'un des objectifs de notre projet départemental "Doubs 2017".

Au-delà des obligations d'entretien des collèges dévolues aux Conseils généraux, nous avons mis en œuvre **un ambitieux programme de réhabilitation** qui prévoit la remise à neuf de 40 collèges et la construction de 2 nouveaux. Le budget de ce programme est de **495 millions d'euros**. Nous sommes à mi-parcours, avec 24 collèges réhabilités.

A Planoise, le collège « Voltaire » a d'ores et déjà bénéficié de cette cure de jouvence. Le collège « Diderot » est actuellement en phase de programmation. Le 9 septembre dernier, un jury a désigné un maître d'œuvre et un projet architectural. Les travaux débiteront en 2012 pour **un achèvement du chantier prévu en 2015**.

Je connais l'impatience de la communauté éducative et des élèves qui voient d'autres collèges être réhabilités. Le Président du Conseil général du Doubs, Claude Jeannerot, et moi-même avons d'ailleurs reçu le 12 mars dernier **une délégation d'enseignants et de syndicats** à ce sujet.



Mais comme le quartier de Planoise fait l'objet d'un programme global de réhabilitation urbaine (138,6 M€), il est nécessaire que la rénovation du quartier et celle du collège soient réalisées de façon **coordonnée**.

Si les pelleteuses ne sont pas encore au collège « Diderot », depuis des années, le Conseil général entreprend régulièrement des **réparations urgentes** (en 2009 : 65 000 €). Cette année, suite aux intrusions dans l'enceinte de l'établissement, la clôture a été refaite et la fermeture du portail a été mise en place.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, nous pouvons tous **remercier la communauté éducative de cet établissement** qui se distingue au quotidien par un engagement sans faille envers l'éducation des collégiens.

En outre, nous poursuivons nos actions (*"Cantines pour tous"*), concernant le sport (*"Doubs Pass-sport"*), la culture (*"Collèges au cinéma, au spectacle, au musée"*) et la citoyenneté (*"Conseil général des jeunes"*), qui ont vocation à enrichir l'offre pédagogique proposée par l'Education nationale.

Des femmes aux Archives départementales



Les Archives départementales se situent dans le canton de Planoise, **à proximité de la place Cassin**. Pour l'essentiel, les Archives sont constituées des documents des administrations du département. L'image des Archives étant souvent plus poussiéreuse encore que les documents qui s'y trouvent, la très dynamique directrice essaie de les ouvrir au maximum au public en rappelant que **le lieu est ouvert à tous, gratuitement**.

Après discussion avec elle et des femmes du canton, nous avons organisé **une visite très intéressante**. Durant nos déambulations dans les couloirs, nous

avons appris l'origine des premiers papiers d'identité, vu de nombreux plans, d'anciennes photos et vues aériennes de Besançon, des documents très anciens, dont le plus vieux date de 944, soit plus de 1 000 ans !

Cela a donné lieu à de nombreux échanges alors même que la plupart des visiteuses ne lisent pas le français. C'était aussi **un moment émouvant**, ces femmes n'ayant guère l'habitude de bénéficier de considération particulière, du fait de leur statut de femme, d'étrangère ou d'origine étrangère.

Petite enfance :

Votre Conseillère générale écrit à la Secrétaire d'État

Madame la ministre,

Conseillère générale du Doubs, je souhaitais vous faire part de **mon incompréhension et ma désapprobation** de la politique que vous portez en matière de petite enfance, en particulier concernant le décret du 8 juin relatif aux modes d'accueil collectif. (...)

Si le département du Doubs est largement rural, le canton de Besançon-Planoise, dont je suis élue est urbain, la population y est à la fois très jeune et particulièrement défavorisée. Dans le quartier principal (20 000 habitants) qui le compose, le tiers de la population a moins de 20 ans, on compte 20 % de familles monoparentale, 30 % de ménages se situent en dessous du seuil de pauvreté.



(...) Votre texte permet d'**inscrire les enfants en surnombre** (...). Ce décret permet également d'augmenter la part des personnels moins qualifiés. Il y aura donc davantage d'enfants sous la

responsabilité de chaque adulte, qui sera en moyenne moins qualifié.

Dégrader leurs conditions d'accueil, c'est **pénaliser ces enfants** qui comptent parmi ceux qui ont les plus grandes difficultés, dont les familles sont les plus pauvres du département, plus souvent d'origine étrangère que dans les autres secteurs du département. Que la collectivité retire à ce quartier et à ses jeunes des moyens éducatifs constitue non seulement **une injustice mais aussi une erreur politique**.

En effet, que deviendront-ils si, dès le départ, on ne met pas un maximum de chances de leur côté ? N'est-ce pas notre mission à tous, éducateurs, enseignants, élus, collectivités que de **leur donner les moyens de construire leur vie et de participer à la vie collective**, en compensant au maximum les inégalités de départ ? Et comment penser que la nation s'en sortira avec des jeunes moins bien éduqués ? (...)

Pour les politiques que nous sommes, il ne s'agit pas seulement de faire garder les enfants, mais de **promouvoir une politique d'égalité des chances dès le plus jeune âge par une socialisation la plus précoce possible**, en privilégiant la dimension éducative. Il convient également d'apporter une réponse forte à la revendication essentielle de parité hommes/femmes, au souci légitime de conciliation d'une vie professionnelle et d'une vie familiale.

Barbara Romagnan

Mixité sociale aux Hauts-du-Chazal

Nouveau lieu de vie et d'activité de notre canton, le quartier des Hauts-du-Chazal poursuit son développement, notamment grâce à la construction de logements.

Ce printemps, j'ai participé à la pose de la première pierre d'un programme situé aux Hauts-du-Chazal. Ce projet de 60 logements s'inscrit dans le cadre du plan de rénovation urbaine (PRU) de Planoise. L'idée des PRU est d'**améliorer la ville pour améliorer la vie des habitants** des quartiers concernés. Pour cela, on essaie de construire des équipements publics collectifs (comme la Médiathèque Nelson

Mandela), de faire venir des commerces, pour que les quartiers ne soient pas que des cités où l'on dort. De même on tente d'aménager la ville autrement, de **diminuer la concentration** des logements et de **favoriser la mixité sociale** (qu'il n'y ait pas des quartiers de riches et des quartiers de pauvres).

Par exemple, les Planoisiens savent que les 1-3-5, rue de Cologne (logements de Grand Besançon Habitat) et 2-4-6, avenue d'Ile-de-France (logements gérés par Habitat 25) vont être prochainement détruits afin de refaire **des logements de meilleure qualité**, en nombre moins important, de refaire le collège Diderot et déplacer son entrée à la place des actuels immeubles de la rue de Cologne. Cela permettra d'avoir une grande entrée devant le collège qui ne donne pas directement sur la route, ce qui est évidemment dangereux.

En même temps, **ces opérations ne doivent pas voir le nombre de logements publics diminuer**. C'est ainsi que pour remplacer les 132 logements détruits rue de Cologne, 17 seront construits à Velotte, 20 au Vallon-du-Jour, 35 et 60 aux Hauts-du-Chazal.



RSA "jeunes"

La réponse du Gouvernement n'est pas à la hauteur

Présenté comme une mesure phare du plan "Agir pour la jeunesse", le "RSA jeunes" relève plus, une fois encore, d'un effet d'affichage que d'un vrai service rendu à la jeunesse.

Annoncée pour le 1^{er} septembre, cette extension du RSA aux moins de 25 ans partait pourtant d'une bonne intention : favoriser leur **insertion dans la vie active** en atténuant les difficultés de transition entre des petits contrats de travail. Quoi de plus dévastateur, en effet, que d'accéder à une indépendance grâce à un travail et de devoir revenir en arrière quand celui-ci s'arrête ? Le RSA devrait leur permettre, par exemple, de se maintenir dans un logement autonome le temps de retrouver un nouvel emploi.

Mais les conditions d'accès au "RSA jeunes" sont en fait **extrêmement limitatives et contraignantes**. Il faudra par exemple avoir travaillé au moins deux années cumulées à temps plein lors des trois dernières années pour y avoir accès. Imposer cela est non seulement **une façon d'exclure la quasi-totalité des jeunes concernés** mais révèle aussi une profonde méconnaissance, voire un

mépris, des grandes difficultés que rencontrent les jeunes aujourd'hui pour accéder à un travail stable, à un revenu pérenne et à une autonomie. Ces difficultés concernent bien sûr les jeunes "décrocheurs" en échec scolaire ou social. Elles concernent aussi de très nombreux jeunes diplômés. En réalité, **seulement 5 % des moins de 26 ans rentrent désormais sur le marché du travail avec un contrat à durée indéterminée**. Les stages et petits contrats sont la règle.



L'enjeu de l'avenir professionnel de la jeunesse est beaucoup trop grave pour laisser penser que le "RSA jeunes" est une solution. **Très partiel, très restrictif**, il n'aidera qu'une infime minorité.

En plein débat sur les retraites, cette question de l'entrée dans le monde du

travail devrait être associée à celle de sa sortie. Car si la perspective de sortie s'éloigne pour les seniors, la porte d'entrée est de plus en plus lointaine et complexe pour les jeunes.

Communiqué commun des Conseils généraux du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire-de-Belfort

Comment me contacter ?

- ➔ **Courriel**
barbara.romagnan@gmail.com
- ➔ **Blog notes**
www.barbararomagnan.eu
- ➔ **Adresse**
Barbara Romagnan
Conseil général du Doubs
7, avenue de la Gare d'Eau
25031 Besançon cedex
- ➔ **Téléphone**
06 34 66 37 12

Invitation / Réunions publiques

➔ PLANOISE

jeudi 14 octobre

20 h - Centre Nelson-Mandela

avec **Claude Jeannerot**,
Président du Conseil général

➔ TILLEROYES

mercredi 27 octobre

20 h - École Jean-Boichard

avec **Vincent Fuster**,
Vice-Président du Conseil général



INSCRIVEZ-VOUS

La lettre

**Recevez la lettre d'actualité
de Barbara Romagnan**

Coupon à compléter et à adresser à :
Barbara Romagnan - Conseil général du Doubs
7, av. de la Gare d'Eau - 25031 Besançon cedex
ou sur www.barbararomagnan.eu

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :